



Communiqué de presse n° 1238

Berne, le 8 décembre 2025

Le SAB rejette l'initiative visant à réduire de moitié la redevance de la SSR

Le SAB - Groupement suisse pour les régions de montagne - rejette l'initiative dite « 200 francs, ça suffit! - Initiative SSR ». Cette initiative entraînerait des baisses de recettes considérables pour la SSR. Celle-ci ne pourrait alors plus assumer son rôle de service public médiatique. À une époque où de plus en plus de journaux régionaux et locaux disparaissent, ce service public est particulièrement important pour les régions de montagne et les espaces ruraux.

Le 8 mars 2026, l'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! - Initiative SSR » sera soumise au vote. Ce texte prévoit une réduction de la redevance actuelle, qui passerait de 335 francs à 200 francs par an. Le SAB recommande de rejeter cette initiative.

Une menace pour le service public médiatique

La SSR fournit des prestations de service public essentielles, en informant la population sur l'actualité du pays. Grâce à ses structures décentralisées, la SSR est fortement ancrée dans les régions. Elle transmet ainsi des informations provenant des différentes parties du pays. Grâce à la SSR, des nouvelles provenant des régions de montagne, telles que la vallée d'Urseren (UR), la Vallée de Joux (VD) ou le val Verzasca (TI), sont également diffusées au niveau national. Inversement, ces régions reçoivent aussi des informations provenant d'autres parties du pays. Aucun autre média en Suisse ne fournit de telles prestations, favorisant la cohésion sociale et les échanges entre les différentes régions. Pour leur part, les chaînes de radio et de télévision régionales assurent le service public médiatique dans leur région respective et complètent ainsi l'offre de la SSR. Dans le domaine de la presse écrite, un important processus de concentration est en cours. Des journaux régionaux et locaux disparaissent. Dans ce contexte, le rôle de la SSR, en tant que pilier national du service public médiatique, n'en est que plus important.

Contre une polarisation accrue de la société

Le service public médiatique doit également être financé ; et c'est à cela que sert la redevance de la SSR. En effet, la diffusion d'informations, d'offres éducatives et de contenus culturels ne peut être rentable. Cela nécessite un mandat public, accompagné d'un financement correspondant, par le biais de la redevance médiatique. En raison de l'évolution des habitudes du public, les médias traditionnels sont de plus en plus concurrencés par des plateformes gratuites telles que Tiktok ou X. Mais celles et ceux qui cliquent régulièrement sur les mêmes contenus se voient proposer toujours les mêmes informations par les algorithmes qui régissent ces plateformes. Le risque est ainsi grand que les consommateurs évoluent dans une bulle et ne soient plus en mesure d'avoir une vision globale, quant à l'ensemble des contenus qu'ils consultent. Il devient alors plus difficile de se forger une opinion objective, alors que la polarisation de la population s'accentue. Par conséquent, il est d'autant plus important de replacer les événements dans leur contexte, grâce à un journalisme de qualité. La SSR y contribue de manière significative.

Informations complémentaires :

- Pius Kaufmann, président du SAB et conseiller national, tél. 079 457 29 10
- Thomas Egger, directeur du SAB, tél. 031 382 10 10